



# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
de la séance du 10 décembre 2024  
sous la présidence de M. Dominique GLUR

**Objet : préavis de la Municipalité concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2025**

Vu le préavis municipal No 47/2024 du 28 octobre 2024,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2025 comprenant, selon le préavis présenté :

- aux revenus	CHF	14'267'560.00
- aux charges	CHF	14'242'610.00
- <b>soit un excédent de charges de</b>	<b>CHF</b>	<b>24'950.00</b>

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

Dominique Glur

Loïc Ansermoz

Froideville, le 17 décembre 2024

